

**SYNDICAT
D'ETUDES ET DE REALISATIONS
POUR LE TRAITEMENT
INTERCOMMUNAL DES DECHETS
(S.E.R.T.R.I.D.)**

Réunion du Comité Syndical

du mercredi 19 novembre 2003

1.08

RAPPORT

Présenté par M. Emile GEHANT
Président

**Mise en service du groupe turbo
alternateur – Travaux supplémentaires**

Par délibération n°1.14 du 24 septembre 2003, le comité syndical a autorisé Monsieur le Président à engager les travaux supplémentaires relatifs à la mise en service du groupe turbo alternateur.

La prestation d'optimisation, confiée à l'entreprise SIEMENS nécessite la présence de l'entreprise BELLEME chargée du suivi et du contrôle des opérations.

Les prestations supplémentaires, pour cette dernière entreprise représentent une somme de 15 480 € HT, portant ainsi son marché de 230 752 € HT à 246 232 € HT soit +6.70% et nécessitent la passation d'un avenant.

La commission d'appel d'offres du 19 novembre 2003 a émis un avis favorable.

Il est proposé au Comité Syndical :

- De prendre acte de cette proposition,
- d'AUTORISER M. le Président à signer l'avenant à intervenir.

Après avoir entendu les explications de M. le Président, le Comité Syndical, à l'UNANIMITE :

- PREND ACTE de cette proposition.
- D'AUTORISER M. le Président à signer l'avenant à intervenir

Ainsi délibéré au siège administratif du S.E.R.T.R.I.D., ladite délibération ayant été affichée, par extrait, le 2003 'NOV 17, conformément au C.G.C.T.



POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président du S.E.R.T.R.I.D.

Emile GEHANT